



association pour  
la prévention  
de la torture

- **Rapport Annuel**  
**2015**

- Fondée par Jean-Jacques Gautier en 1977



---

Pour les dons à l'intention de l'APT :

Virement sur notre compte postal suisse :

CCP 12-21656-7 (depuis la Suisse uniquement)

Virement sur notre compte bancaire UBS :

UBS SA

Case postale

CH-1211 Genève 2, Suisse

Numéro de compte de l'APT : 279-C8117533.0

IBAN : CH62 0027 9279 C811 7533 0

BIC : UBSWCHZH80A

**Vous souhaitez nous soutenir ?**

Visitez le site web de l'APT à cette adresse : [www.apt.ch/support](http://www.apt.ch/support)

**Traduction** française : Isabelle Guinebault

**Photos** : APT, si pas d'autres indications

Photo de **couverture** : ONU / Victoria Hazou (Prison de femmes, Haïti)

**Graphiques** : Shazeera Zawawi

**Impression** : GPS Publishing, France

## Message de la Présidente



L'année 2015 a été riche en activités et en avancées en matière de prévention de la torture, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport annuel. Je souhaiterais toutefois consacrer ce message aux personnes qui mettent en œuvre ces projets plutôt qu'aux projets eux-mêmes.

En effet, comme pour beaucoup d'institutions, la force de l'APT réside avant tout dans la qualité des personnes qui forment son équipe opérationnelle. Cette équipe est somme toute assez réduite, une vingtaine de personnes travaillant au Centre Jean-Jacques Gautier à Genève et quatre au sein de notre bureau régional au Panama. Ce n'est donc pas le nombre mais la diversité des provenances et des compétences et la force de l'engagement, du sens des responsabilités et du travail en équipe qui caractérisent le secrétariat de l'APT. C'est surtout une capacité à travailler en partenariat et à répondre aux besoins des acteurs locaux en vue de renforcer leurs capacités qui contribue à faire avancer les initiatives de prévention dans les différentes régions du monde. Bien sûr, la composition de l'équipe évolue au fil du temps - Sylvia Diaz a quitté le Bureau de Panama pour retourner au Brésil - mais certains nous reviennent, comme Audrey Olivier Muralt qui reprend la direction du Bureau régional d'Amérique latine. Ces changements se passent toujours de

façon positive, car l'APT constitue une excellente carte de visite. Elle peut ainsi compter sur un réseau solide d'anciens qui la soutiennent.

Avoir une équipe qui travaille ensemble pour la mise en œuvre d'une mission commune, et ceci dans une ambiance agréable, est aussi une question de leadership. À cet égard, Mark Thomson fait un excellent travail à la tête du secrétariat de l'APT depuis maintenant 15 ans. C'est donc avec une grande joie et une grande fierté, mais aussi le sentiment d'une reconnaissance méritée, que nous avons célébré le titre de Compagnon de l'Ordre de Saint Michel et Saint George qui lui a été décerné par la Reine d'Angleterre. Bien plus qu'une médaille, c'est le signe d'une reconnaissance de son engagement, de son optimisme et de sa foi inébranlable en un monde meilleur. Si la devise de l'Ordre *Auspicium melioris ævi* - présage d'un âge meilleur - s'applique parfaitement à Mark, elle s'applique tout autant, voire plus encore à l'APT dans son ensemble. En effet, agir pour la prévention c'est exactement cela : construire ensemble un avenir et un environnement pour un monde sans torture. L'objectif est ambitieux, tout comme l'était celui du fondateur de l'APT, Jean-Jacques Gautier.

Nous sommes tous fiers de l'APT et de celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Ces personnes méritent notre reconnaissance et notre soutien. On ne remercie jamais assez, ce billet est l'occasion de le faire tout comme il m'offre la possibilité d'exprimer mes remerciements à mes collègues du Conseil et du Bureau de l'APT qui constituent des appuis essentiels.

Martine Brunschwig Graf, Présidente

## Table des matières

Message de la Présidente	1
Tendances en 2015	2

### Stratégie I : Monitoring des lieux de privation de liberté

Les INDH : mettre l'accent sur la prévention	4
Amériques : soutenir des MNP efficaces	6
Afrique : priorité à la mise en œuvre nationale	8
MENA : soutenir les MNP émergents	9
Europe et Asie centrale : coopérer en faveur du changement	10
Asie-Pacifique : saisir les opportunités de plaidoyer	11

### Stratégie II : Lois et politiques contre la torture

Plaider en faveur de cadres juridiques solides de lutte contre la torture	12
Mobilisation régionale contre la torture	14
<i>Nouvelles idées après le fellowship de l'APT : Portrait</i>	15

### Stratégie III : Renforcement de compétences et interactions

Situations de vulnérabilité en détention	16
Focus Détention : Nouvelle base de données sur la prison	18

### Stratégie IV : Débats publics informés 19

Situation financière et développement institutionnel en 2015	20
Personnel de l'APT en 2015	22
Conseil et Conseil consultatif de l'APT	23
Exposition sur la lutte contre la torture	24

## Protéger les plus vulnérables



Toutes les personnes privées de liberté sont vulnérables, car leurs droits et leur dignité peuvent faire l'objet d'abus. La prévention de ces abus exige une meilleure compréhension des différentes situations de vulnérabilité dans lesquelles elles se trouvent. Les pratiques discriminatoires, les préjugés sociaux et l'accès

inégal aux mesures de réparation et à la justice font que certains groupes en détention, comme les migrant·e·s, les femmes, les personnes LGBTI, handicapées, peu éduquées et les minorités, sont particulièrement vulnérables aux traitements cruels, inhumains et dégradants, qui équivalent parfois à de la torture.

En 2015, nous avons pris des mesures concrètes pour accroître la visibilité de certaines de ces vulnérabilités, et pour fournir les informations pertinentes à celles et ceux qui ont la responsabilité de mieux protéger les personnes en détention et de prévenir les abus. Nous avons lancé en 2015 notre base de données en ligne Focus Détention. Elle présente les dernières normes et conseils relatifs aux questions et aux groupes de personnes en situation de vulnérabilité en détention, et offre une nouvelle possibilité pratique de faire une recherche croisée. Cet outil s'est déjà avéré très populaire, notamment auprès des personnes chargées de contrôler les lieux de détention. Elle illustre la manière dont une organisation spécialisée comme l'APT peut apporter des informations pertinentes et utiles, accessibles dans le monde entier.

Afin de développer notre expertise et pouvoir offrir des

conseils de qualité, nous cherchons à réunir différents experte·s qui nous aident à développer des solutions spécifiques et des politiques appropriées pour mieux répondre aux situations de vulnérabilités en détention. En 2015, nous avons mis l'accent sur les personnes LGBT en détention en organisant un symposium international, suivi de briefings auprès d'organes de droits humains, pour comprendre les situations de vulnérabilité de ce groupe. Cela a contribué à une attention accrue portée à cette question, à des rapports de Mécanismes nationaux de prévention (MNP) sur les mesures prises pour répondre au problème, ainsi qu'à des demandes de contributions adressées à l'APT de la part de journaux.

Dans la mesure où les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) ont également un rôle important à jouer en matière de prévention de la torture et des mauvais traitements, nous avons, en 2015, achevé des projets pluriannuels de formation des INDH d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Europe, qui nous ont permis de mettre en avant certaines situations de vulnérabilité en détention. En outre, de concert avec les INDH et les MNP, nous avons mis l'accent sur les situations présentant un risque élevé de mauvais traitement, par exemple les premières heures de la garde à vue et la détention provisoire, qui concerne 35% de la population carcérale en Afrique.

La coopération par le biais d'organes régionaux a produit des résultats positifs en 2015. À titre d'exemple, l'OSCE a nommé une Conseillère pour la prévention de la torture ; le réseau des INDH africaines a adopté une déclaration portant sur les mesures qu'ils vont prendre pour prévenir la torture ; la Commission des droits humains d'Asie du Sud-Est (AICHR) a commencé à réfléchir à la manière dont elle pourrait contribuer à protéger les droits et la dignité des personnes en détention ; et les MNP d'Amérique latine ont échangé dans le cadre d'un forum de discussion en ligne mis en place par l'APT.

Le système mondial de prévention promu par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT), a requis des efforts supplémentaires de protection et de promotion en 2015. L'APT a dû publiquement prendre position sur des incidents qui sapent le fonctionnement effectif des MNP. Il y a toutefois aussi beaucoup d'histoires positives à relater. Nous avons fait en sorte que nos partenaires nationaux de Géorgie, du Kirghizistan, de Norvège, du Panama, du Paraguay et du Sénégal partagent leur vision d'un monde sans torture dans des vidéos dans le cadre de l'initiative du Rapporteur spécial sur la torture le 26 juin. L'inauguration d'une exposition sur la torture, avec Amnesty International et l'IRCT, au siège des Nations Unies à New York, à l'occasion de la journée des droits humains le 10 décembre, reflète notre stratégie visant à participer davantage aux débats publics en vue de renforcer les engagements en faveur d'un monde sans torture.

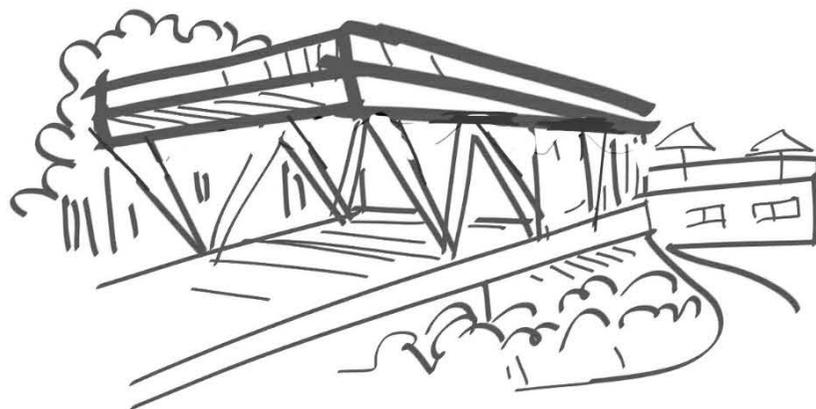
Cela exige de continuer notre plaidoyer pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la torture et de son Protocole facultatif. Nous avons eu le plaisir de produire un « Outil de ratification » pour l'Initiative sur la Convention contre la torture (CTI), et de faire campagne aux côtés d'autres ONG pour veiller à ce que des experte·s qualifié·e·s soient élu·e·s au Comité contre la torture. Après des années de travail de plaidoyer, nous saluons la ratification de l'OPCAT par le Belize, la Mongolie et le Rwanda, et nous avons activement soutenu les processus d'établissement des MNP au Chili, au Gabon, au Maroc, au Panama, au Pérou, au Rwanda et en Tunisie.

Notre rapport annuel présente une fois encore non seulement le travail réalisé par l'APT, mais également par nos partenaires de toutes les régions du monde. Merci de votre intérêt, de votre soutien et de votre solidarité envers l'APT et ses partenaires. Ensemble, nous pouvons prévenir la torture.

Mark C.A. Thomson CMG OBE \*, Secrétaire général

\* CMG : Compagnon du très distingué ordre de Saint-Michel et Saint-Georges, OBE : Officier de l'Ordre de l'Empire britannique

# 2015 en chiffres



Centre Jean-Jacques  
Gautier, Genève

**25** membres du personnel à  
Genève et au Panama.

OPCAT -  
le traité sur la  
prévention de  
la torture

**80** États parties

**64** Mécanismes nationaux  
de prévention

Nouveaux États parties en 2015:  
Mongolie, Soudan du Sud,  
Rwanda et Belize.

## Faits marquants dans les activités de l'APT sur les quatre stratégies pour la prévention de la torture

### Monitoring des lieux de détention

**41** Mécanismes  
nationaux de  
prévention

ont directement bénéficié de  
nos formations et du soutien  
technique et juridique apporté.

**10** processus de  
désignation

de mécanismes nationaux et  
locaux de prévention ont été  
soutenus. Après la ratification de  
l'OPCAT, nous avons aidé les  
États à désigner leurs organes de  
monitoring, par le biais d'actions  
de plaidoyer, de conseil et de  
consultation des parties-  
prenantes.

### Lois et politiques contre la torture

**29**  
communications  
et déclarations

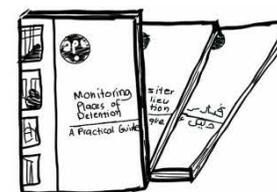
à des organes régionaux des  
Nations Unies, dont 14  
portaient sur des pays  
individuels. Pour les rapports  
thématiques, les visites des  
pays, les organes de traités et  
l'Examen périodique universel,  
nous avons fourni des  
contributions et des briefings.



### Renforcement des capacités et interactions

**560** personnes  
formées

Nous avons formés des MNP, des  
INDH, des juges, des parlementaires,  
des agent-e-s de police et du personnel  
d'organisations internationales dans 35  
pays différents, au monitoring de la  
détention et à d'autres aspects  
essentiels de la prévention de la torture.



**8'900**  
publications

ont été téléchargées depuis  
notre site internet. 1'500  
copies des publications ont  
été commandées par nos  
partenaires, et 900 guides,  
manuels et brochures ont été  
distribués lors des  
formations et des activités,  
dans le monde entier.

### Débats de politique publique



**80** articles et blogs

ont été publiés sur notre site  
Internet.

**30% plus**

d'utilisateurs du site internet et  
+ 44 % de « followers » sur  
Facebook et Twitter.

## Les INDH : mettre l'accent sur la prévention

L'APT souligne depuis longtemps le rôle important des Institutions nationales des droits humains (INDH) dans la prévention de la torture. En 2015, nous avons travaillé avec les INDH du **Maroc**, de **Turquie**, des **Philippines**, de **Mongolie** et du **Rwanda** à la désignation du Mécanisme national de prévention (MNP) dans ces pays, suite à leur ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT).

Ces dernières années, dans la région d'Asie-Pacifique et d'Afrique, nous avons mis en œuvre d'importants projets pour renforcer les capacités des INDH à prévenir la torture. En 2015, il était encourageant de voir que suite à cet engagement, ces réseaux

régionaux d'INDH et leurs membres ont décidé de mettre l'accent sur la prévention de la torture, en faisant preuve d'un travail constant sur la question.

Dans le cadre de ces projets pluriannuels en cours, nous travaillons avec les INDH sur tout un éventail de questions, choisies par les institutions elles-mêmes. Il y a notamment eu un atelier bilingue au **Rwanda** sur la réduction du recours excessif à la détention provisoire, auquel 25 INDH africaines ont participé ; 15 INDH asiatiques ont participé à un atelier aux **Philippines** sur les enquêtes suite aux allégations de torture ; il y a eu, en **Malaisie**, un atelier sur le monitoring des lieux de détention de migrant-e-s. En 2015, nous avons également

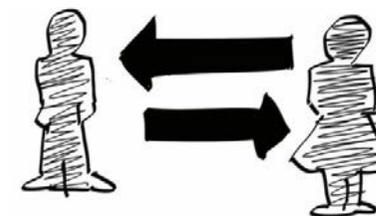
poursuivi le projet APT/APF intitulé **Ambassadeurs (-drices) de la prévention de la torture**, dans le cadre duquel 9 représentant-e-s des INDH d'Asie-Pacifique s'attèlent à développer, au sein de leurs institutions, des projets dans le domaine de la prévention de la torture. Ces projets seront finalisés en 2016.

Notre partenaire de longue date, le Forum Asie-Pacifique des INDH (APF), a choisi la prévention de la torture pour thème central de sa réunion biennale, organisée en août en **Mongolie**. Le Réseau des INDH africaines (RINADH) en a fait de même pour sa conférence biennale, qui a eu lieu au **Cameroun**, rassemblant 44 INDH membres du Réseau. L'un des principaux résultats de cette conférence a été l'adoption de la *Déclaration de Yaoundé* sur la prévention de la torture en Afrique. Cette déclaration en 15 points constitue un engagement pour le monitoring des lieux de détention, les enquêtes suite aux allégations de torture, pour la formation des agents publics et la réduction du nombre de personnes en détention provisoire.

Avec cette Déclaration, chaque INDH s'engage à nommer un point focal pour les questions de torture,



Atelier conjoint APT-IOI sur la prévention de la torture pour les institutions d'ombudsman à Riga, Lettonie. ....



**121** membres et personnels

des INDH ont participé à nos formations sur la prévention de la torture. 51 % des participant-e-s étaient des femmes.

et à mener des activités de plaidoyer en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la torture et de son Protocole facultatif. Les participant-e-s ont également proposé que le **25 avril** marque chaque année la **journée contre la détention provisoire en Afrique**.

L'Association francophone des Commissions nationales des droits de l'homme a également choisi un thème pertinent pour sa cinquième réunion annuelle au **Sénégal**. Mettant l'accent sur les INDH et le monitoring des lieux de détention, notamment sur les situations de vulnérabilité en détention, la réunion a permis à l'APT et aux INDH de partager des bonnes pratiques et d'aborder les défis en la matière.

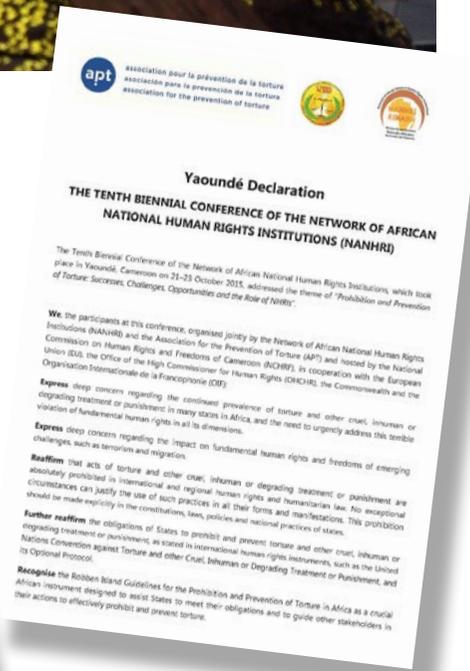
En plus de nos activités avec les réseaux d'Afrique et d'Asie, en 2015 nous avons également approfondi notre collaboration avec l'Institut international de l'ombudsman (IOI). Nous avons conjointement organisé un atelier en **Lettonie** sur « La mise en œuvre du mandat de prévention ». Pour la première fois, l'atelier accueillait exclusivement les représentant-e-s de 21 institutions d'ombudsman, principalement européennes, désignées comme MNP. Cela a permis des échanges entre participant-e-s concernant leurs difficultés et opportunités, et d'inclure une nouvelle perspective orientée vers le changement dans leurs activités de prévention.

« **Les Institutions nationales des droits de l'Homme ont joué un rôle essentiel en matière de prévention et de lutte contre la torture sur le continent africain.** »

S.E. Mme Françoise Collet,  
Cheffe de la délégation de l'UE, Cameroun



Participant-e-s lors de la Conférence biennale du RINADH au Cameroun.



## Les Amériques : soutenir des MNP efficaces

L'année 2015 a connu des développements importants s'agissant du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT) en Amérique latine. Le **Belize** a ratifié le traité, devenant ainsi le 15<sup>ème</sup> État partie dans la région Amériques, et le premier des Caraïbes.

Cependant, de nombreux défis persistent pour garantir que les Mécanismes nationaux de prévention (MNP) soient pleinement indépendants, qu'ils aient des ressources suffisantes et soient outillés de manière adéquate afin de mettre en

œuvre leur mandat de monitoring de tous les lieux de privation de liberté.

Grâce aux activités conjointes de plaidoyer des parties-prenantes nationales et internationales, notamment l'APT, le Congrès du **Pérou a désigné** le Bureau de l'Ombudsman comme **MNP** en décembre. La nouvelle loi élargit les pouvoirs de l'institution pour lui permettre de réaliser son mandat de MNP. Le gouvernement doit encore s'engager pleinement pour veiller à ce que le mécanisme dispose des ressources financières et humaines adéquates.



Participant-e-s à un atelier qui a eu lieu à Brasilia en février.



**136** participant-e-s

ont bénéficié de nos formations dans la région des Amériques, notamment des membres des Mécanismes nationaux et locaux de prévention, des juges et des agent-e-s pénitentiaires.

de la torture (SPT) en 2016. Cette visite contribuera sans aucun doute à sensibiliser encore davantage à la nécessité d'un monitoring régulier et indépendant des lieux de détention dans le pays, et donnera donc lieu à des actions concrètes pour l'établissement du MNP et pour lui octroyer la base juridique et les ressources nécessaires à son travail.

Après des années de plaidoyer continu, **le MNP du Brésil a été établi** et a commencé ses travaux en avril. Le mécanisme est composé d'une équipe multidisciplinaire d'expert-e-s indépendant-e-s provenant des domaines du droit, des sciences sociales, de la psychologie, de la médecine légale et de la philosophie. L'APT a réalisé une première formation sur la méthodologie du monitoring, incluant la visite d'un lieu de détention, ce qui a permis à l'institution de définir ses propres méthodes et manuels de travail. Depuis, le MNP a visité des prisons, des institutions psychiatriques, des centres de détention pour mineurs, des prisons militaires et des cliniques de traitement des toxicomanies dans six États brésiliens, et a remis ses recommandations aux autorités. Toutefois, pour une prévention efficace de la torture dans le pays,

chaque État brésilien doit maintenant établir son propre Mécanisme local de prévention (MLP).

« *La prévention de la torture constitue une responsabilité conjointe de l'État et de la société civile, et est le principal outil de renforcement de la démocratie et du respect des droits humains.* »

Carlos Portillo Esquivel,  
Président du MNP du Paraguay

Les États de **Rio** et de **Pernambuco** disposent de mécanismes qui fonctionnent déjà, et dans quatorze autres États, d'importantes mesures ont été prises pour l'établissement de ces mécanismes. Bien que ces chiffres reflètent l'engagement croissant en faveur de l'OPCAT au niveau national, d'importantes difficultés demeurent pour garantir que les gouvernements locaux aient la volonté politique de donner la priorité à la prévention de la torture et lui allouent des ressources. Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, l'APT a organisé une rencontre nationale de parties-prenantes de 13 États, afin de coordonner les stratégies de plaidoyer et d'aborder les directives pour la création de mécanismes de prévention de la torture conformes à l'OPCAT. L'APT a également contribué, par le biais d'avis d'expert-e-s, aux visites au Brésil du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Juan Méndez, et du SPT.

En Amérique centrale, l'APT a continué de soutenir les compétences du MNP du **Honduras**, notamment en réalisant une formation sur le monitoring des lieux de détention mettant spécifiquement l'accent sur la situation des femmes privées de liberté. Nous



Photo : Ximena Navarro

En août, l'APT a rencontré la Présidente du Chili, Michelle Bachelet.

avons également participé au lancement public des comités locaux de prévention dans la municipalité d'El Progreso, initiative novatrice du MNP pour renforcer sa couverture et l'étendre à d'autres régions du pays.

En avril, nous avons contribué à la deuxième partie d'un échange entre les MNP de France et du Honduras. Nous avons également participé à un dialogue impliquant les MNP d'Amérique centrale et mené les préparatifs pour la visite conjointe d'une prison, qui incluait des membres des MNP du **Costa Rica**, du **Guatemala**, du **Honduras** et du **Nicaragua**.

Suite au Forum régional sur l'OPCAT organisé en 2014, qui a rassemblé pour la première fois les MNP et MLP de toute l'Amérique latine, l'APT a lancé une **plateforme d'échange en ligne** permettant aux mécanismes de partager leurs pratiques, et de se consulter les uns les autres sur des questions pertinentes pour leur mandat. Pendant les premiers mois, les discussions ont notamment porté sur la manière de traiter certains groupes en situation de vulnérabilité (personnes LGBTI et personnes âgées), ainsi que sur le rôle des MNP dans la gestion des plaintes individuelles.

## Afrique : priorité à la mise en œuvre nationale

Avec la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT) par le **Rwanda** et le **Soudan du Sud**, nous comptons maintenant 15 États parties en Afrique subsaharienne. Malgré les progrès réalisés dans la région, la mise en œuvre de l'OPCAT connaît encore d'importants défis. En effet, seuls sept États ont désigné leur Mécanisme national de prévention (MNP) et très peu d'entre eux fonctionnent déjà. La priorité de notre travail en Afrique a donc été la **mise en œuvre de l'OPCAT**, notamment dans le cadre des réunions annuelles du Réseau des Institutions africaines des droits de l'homme (RINADH) et des Commissions francophones nationales des droits de l'homme.

Afin de prévenir la torture de manière efficace, les MNP ont besoin de fortes compétences en la matière, notamment en ce qui concerne la préparation, la réalisation et le suivi des visites de monitoring. Nous continuons donc de soutenir

l'un des rares MNP opérationnels en Afrique – l'Observatoire national des lieux de privation de liberté du **Sénégal** – en vue de renforcer ses capacités de monitoring. En février, nous l'avons aidé à travers une formation sur le **monitoring des lieux de détention dans les postes de police et de gendarmerie**, en mettant notamment l'accent sur les personnes en situation de vulnérabilité. Cette formation visait à renforcer les connaissances et compétences permettant d'analyser la situation dans ces lieux spécifiques de détention, d'identifier les risques éventuels de torture et de mauvais traitements, et de faire des recommandations pertinentes pour l'amélioration des conditions de détention. La formation a également permis de

répondre aux recommandations du Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture, suite à une visite au Sénégal en décembre 2012. Par ailleurs, l'Observateur sénégalais a participé au Symposium Jean-Jacques Gautier de l'APT sur les personnes LGBT en détention, ce qui a permis de sensibiliser les parties-prenantes à une question encore jugée tabou au Sénégal.

À la suite d'un séminaire sur la mise en œuvre de l'OPCAT dans les pays d'Afrique francophone, qui a eu lieu à Paris en juin 2014, les autorités gabonaises ont demandé à l'APT un **appui technique pour l'établissement du Mécanisme national de prévention**, comme l'exige l'OPCAT, que le **Gabon** a ratifié en 2010. De concert avec le Ministère gabonais des droits humains, nous avons organisé un séminaire national sur l'établissement



### 15 États d'Afrique

subsaharienne sont parties au traité relatif à la prévention de la torture, l'OPCAT, et 7 ont désigné leur MNP. Nouvelles ratifications en 2015 : Rwanda et Soudan du Sud.

Boubou Diouf Tall (à droite), Observateur national des lieux de privation de liberté du Sénégal, avec Nadja Künze de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) de Suisse, à l'occasion du Symposium Jean-Jacques Gautier de l'APT sur les situations de vulnérabilité en juin.



d'un MNP efficace, en juin à Libreville. La réunion a rassemblé quelque 40 participant-e-s, notamment des représentant-e-s de la police, des Ministères compétents, des services pénitentiaires, d'hôpitaux psychiatriques, du Parlement, du pouvoir judiciaire et de la société civile. Les participant-e-s ont discuté d'un projet de loi portant création du MNP, et adopté une feuille de route pour les étapes suivantes. Un comité pluridisciplinaire de suivi a été nommé, et chargé de soutenir le Ministère dans ses activités de plaidoyer et de sensibilisation auprès des autorités compétentes, et de faciliter le processus d'établissement du MNP. Ce comité finalisera également le projet de loi. Les autorités gabonaises se sont laissées jusqu'en juin 2016 pour que le MNP commence à fonctionner.

Le **Rwanda**, qui a ratifié l'OPCAT en juin, a également débuté son processus d'établissement du MNP. En fin d'année, l'APT a été invitée à un atelier national sur l'OPCAT, afin de faciliter les discussions et de faire part de l'expérience d'autres pays s'agissant des modèles de MNP et de leurs choix.

« *Les avancées sont réelles dans le cadre de la lutte contre la torture au Sénégal... Le problème n'est pas complètement éradiqué. Mais l'impact des activités de sensibilisation se fait sentir.* »

Diène Ndiaye, Président d'Amnesty International Sénégal

## Moyen-Orient et Afrique du Nord : soutenir les MNP émergents

La ratification de l'OPCAT par le **Maroc** en novembre 2014 a permis de porter à 4 le nombre d'États parties dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Aussi, en 2015 l'APT s'est concentrée sur les processus de désignation et d'établissement des Mécanismes nationaux de prévention (MNP) du Maroc, de la **Mauritanie** et de la **Tunisie**.

La **Tunisie** est encore en processus de transition vers une démocratie et a été la cible de trois attaques terroristes en 2015. Cela explique en partie le retard dans la mise en œuvre de la loi portant **création d'une nouvelle institution désignée MNP**, adoptée en octobre 2013. Les questions de la mise en œuvre de la loi et du rôle des différents acteurs nationaux étaient donc au cœur d'une journée de conférence organisée avec l'appui de partenaires internationaux et du Parlement. Celui-ci a relancé un appel à candidatures pour la composition du nouveau MNP. 143 candidatures ont été reçues en octobre, couvrant les différentes catégories professionnelles exigées par la loi. Fin 2015, le processus de sélection des membres du MNP était aux mains du Parlement. En 2015, l'APT a également mené à bien une cartographie des différents acteurs impliqués dans la prévention de la torture, ainsi qu'une étude sur la cohérence du système de monitoring en Tunisie, afin de permettre aux organes émergents, notamment le futur MNP, d'être aussi efficaces que possible.

Au **Maroc**, un débat national sur l'établissement du MNP a été organisé avec le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) en mai. Il a rassemblé différentes parties-prenantes, notamment la société



Atelier sur la création d'un MNP au Maroc en mai.

civile et des MNP d'autres régions. Un consensus semble voir émergé quant à la **désignation du CNDH en tant que MNP**. Les discussions ont porté sur les modalités pratiques liées à l'intégration de ce nouveau mandat au sein du CNDH, notamment s'agissant de la base légale, des ressources et de la conduite des activités de monitoring. Les discussions sur la mise en œuvre du mandat de MNP se sont poursuivies tout au long de l'année avec le CNDH.

Les débats relatifs aux différentes options de MNP en **Mauritanie** ont pris un nouveau souffle au printemps, lorsque le gouvernement a finalement proposé la **création d'un nouvel organe** composé de 11 membres. La loi a été officiellement promulguée en novembre, et le processus de sélection devrait commencer en 2016. L'APT a apporté conseils et expertise au cours de ce processus. Les efforts de la Mauritanie au titre de l'OPCAT ont été salués et l'importance de l'établissement du MNP a été réaffirmée lors de l'Examen périodique universel.

## Europe et Asie centrale : coopérer pour le changement

En 2015, l'APT a principalement mis l'accent sur le **renforcement des capacités** et de l'**efficacité** des Mécanismes nationaux de prévention (MNP) dans toute la région d'Europe et d'Asie centrale. Nous avons également intensifié nos efforts en matière de prévention de la torture dans les environnements, les moments et les circonstances présentant des risques accrus, comme par exemple la garde à vue.

Suite à leur désignation, l'APT a facilité des discussions sur la mise en œuvre du mandat de MNP des institutions d'ombudsman de **Finlande** et de **Grèce**, et a rencontré l'Institution nationale de défense des droits humains de **Turquie**. Nous avons également contribué à la formation de nouveaux moniteurs/-trices du MNP d'**Autriche**.

En juin, un séminaire de l'OSCE nous a permis de discuter de la nécessité et des moyens d'une

coopération efficace des Institutions nationales des droits humains désignées comme MNP avec la société civile et d'autres parties-prenantes œuvrant pour la prévention de la torture. Dans la région d'Europe et d'Asie centrale, 30 des 39 MNP désignés sont les institutions d'ombudsman. Nous avons donc organisé une réunion spécifique pour ces institutions **dans la région de l'OSCE**, afin de discuter de la mise en œuvre de leur mandat par la planification stratégique et la coopération en faveur du changement. En outre, nous avons activement coopéré avec les ONG internationales et locales, et entre autres avec la plateforme d'ONG *Civic Solidarity Platform* dans la région, pour plaider conjointement auprès des États et des institutions régionales pour un renforcement de leur soutien en faveur de MNP efficaces.

L'APT a également participé à un dialogue et à un échange d'expériences avec le groupe pilote de monitoring de la détention au **Tadjikistan**, composé de représentant-e-s de l'institution d'ombudsman et de la société civile. En décembre, nous avons réalisé une formation pour la police et du groupe pilote de monitoring de la détention tadjiks sur les garanties en détention et la nécessité d'un monitoring efficace. L'objectif était de lutter contre le risque accru de torture et de mauvais traitements dans les premières heures suivant le placement en garde à vue.

En mai 1990, le **Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)** a réalisé

**24** États de l'UE



ont ratifié le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la Torture (OPCAT) en 2015.

sa première visite de monitoring en Autriche. La création du CPT est le premier accomplissement de la vision de l'APT et de son fondateur Jean-Jacques Gautier, qui rêvait d'un système indépendant de monitoring des lieux de détention. **25 ans** plus tard, le Conseil de l'Europe a organisé une conférence afin de passer en revue les travaux du CPT et les normes qu'il a établies sur des questions telles que les soins de santé en prison, l'isolement cellulaire et les mineurs, et de dialoguer avec d'autres parties-prenantes, notamment bon nombre de MNP.

« *Ils sont entrés dans des milliers de prisons, de postes de police, d'unités psychiatriques, de centres de détention des migrant-e-s, et même à bord des vols de renvoi, des endroits où les gens sont si facilement oubliés, mais où le CPT dit : qui que vous soyez, quoi que vous ayez fait ou non, vous avez un droit fondamental à ne pas être torturé-e... »*

Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe



Formation au monitoring des lieux de détention des officiers de police au Tadjikistan en décembre.

## Asie-Pacifique : saisir les opportunités de plaidoyer

En 2015, la **Mongolie** a ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, devenant le sixième État partie à l'OPCAT dans la région. L'APT a poursuivi ses activités en faveur de la désignation des Mécanismes nationaux de prévention (MNP).

Aux **Philippines**, les efforts en faveur de la désignation du MNP se sont poursuivis. Le processus consultatif a débuté en 2012. À l'occasion de la première visite dans le pays du Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture (SPT), nous avons soutenu les partenaires nationaux(-ales) à tirer parti de la présence des expert-e-s internationaux dans leur pays pour accélérer le **processus de désignation du MNP**. De concert avec la Commission nationale des droits humains et la Coalition *United against Torture*, nous avons organisé un programme de sensibilisation des parties-prenantes nationales à la visite du SPT.



**76** officiers de police

ont participé à une formation pilote sur la Convention contre la torture pour les agents de l'application des lois en Indonésie.

Le projet de loi sur le MNP, portant création d'un nouvel organe rattaché à la Commission des droits humains, a été déposé au Sénat fin 2015.

L'APT travaille depuis 2005 avec les parties-prenantes en Mongolie afin de sensibiliser à l'importance de la prévention de la torture et des mauvais traitements. En coopération avec la Commission nationale des droits humains et la société civile, nous avons plaidé en faveur de la ratification de l'OPCAT qui permet de renforcer les contrôles des lieux de détention. En février 2015, **la Mongolie a ratifié le traité**, suite à quoi nous avons intensifié nos efforts au moment où le pays s'est présenté à son Examen périodique

universel (EPU) en mai pour plaider en faveur de la désignation du MNP. La conférence biennale du Forum des INDH d'Asie-Pacifique organisé en Mongolie a constitué une occasion supplémentaire de plaider pour la mise en œuvre de l'OPCAT.

Lors de l'EPU des **Maldives**, plusieurs États se sont dits préoccupés par les attaques contre la Commission nationale des droits humains, qui est aussi le MNP. En 2014, les cinq commissaires ont été accusé-e-s de haute trahison pour la présentation d'un rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Même s'ils ont par la suite été acquittés, une décision de la Cour suprême de 2015 comprend des directives sur la communication avec les organisations internationales, qui sapent l'indépendance de la Commission.



Agar-Erdene Gankhuyag de la Commission mongole des droits humains lors d'un atelier en Mongolie en août.

## Plaider en faveur de cadres juridiques solides de lutte contre la torture

En 2015, 39 États n'avaient toujours pas ratifié la Convention des Nations Unies contre la torture (UNCAT ou 'la Convention'). Bon nombre d'entre eux sont des petits États insulaires des Caraïbes et du Pacifique, qui se sont engagés auprès de la communauté internationale à envisager la ratification dans le cadre de leur Examen périodique universel (EPU) réalisé par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

L'APT a continué de plaider pour la ratification effective de la Convention dans différents pays, en menant des recherches et en préparant des

documents explicatifs afin d'aider les États à répondre aux questions relatives à la ratification et à surmonter les difficultés au niveau national. Nous avons rencontré les délégations de nombreux États, notamment de **Fiji**, de **Jamaïque** et du **Myanmar**, pour aborder des questions touchant à la ratification de l'UNCAT. L'APT a également rédigé un **Outil de ratification de l'UNCAT**, publié par l'Initiative sur la Convention contre la torture (CTI), une initiative interétatique en faveur de la ratification universelle et d'une mise en œuvre plus efficace des obligations découlant de la Convention. Nous continuons de

fournir une expertise technique au Secrétariat de la CTI ainsi qu'aux amis de l'Initiative, afin de les aider à atteindre nos objectifs communs.

« Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention contre la torture et de son Protocole facultatif, le chemin est tout aussi important que la destination. »

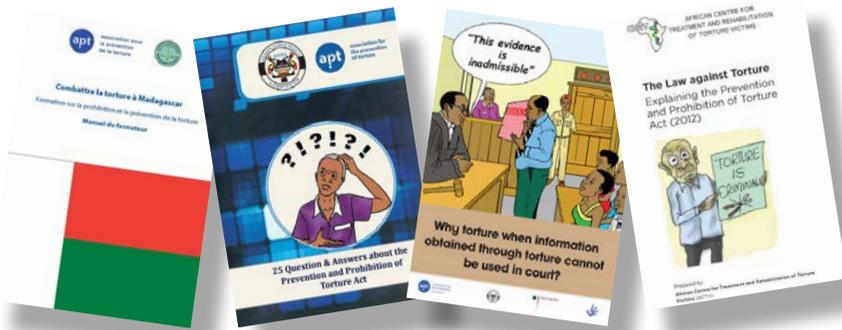
Malcolm Evans, Président du Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture

En 2015, l'APT a également continué de donner des conseils quant à la manière de transposer l'UNCAT en droit national, en tirant des enseignements de l'expérience d'autres États. Au **Maroc**, une étude sur la jurisprudence de la torture commandée par l'APT – qui est une infraction pénale depuis 2006 – a été menée à bien par un partenaire de recherche et abordée lors d'une journée spécifique en février. Au cours de l'année, nous avons également formulé des observations sur le projet de loi du gouvernement du **Mexique** et fourni des conseils juridiques à nos partenaires du **Chili**, du **Liban** et du **Paraguay**.

L'APT continue de travailler avec de nombreux organes et mécanismes des Nations Unies sur des questions pertinentes pour la prévention de la torture. En 2015, l'APT a transmis des conseils et des informations au Comité des Nations Unies contre la torture sur des pays prioritaires et des questions thématiques, telles que le recours à la torture pour l'obtention d'aveux et le risque de mauvais traitement des groupes en situations de vulnérabilité. Nous avons adressé des notes explicatives accompagnées de recommandations aux missions permanentes à



En janvier, nous avons participé au Congrès mondial sur la justice juvénile, intervenant lors d'une session sur la prévention de la violence institutionnelle.



Genève au sujet de différents pays passant leur EPU. À New York, nous avons fourni des informations sur le droit et les normes internationales en préparation de la résolution biennale sur la torture, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre. Finalement, l'APT a envoyé des communications au Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture avant sa visite au **Brésil** et en **Géorgie**, et contribué à ses consultations sur le genre et la torture.

À **Madagascar** et en **Ouganda**, nous travaillons depuis des années pour soutenir l'adoption et la



## 10 projets de lois

Nous avons formulé des observations et des conseils sur la législation contre la torture et sur les MNP dans dix pays.

mise en œuvre d'une loi nationale contre la torture. En 2015, nous avons publié un **manuel de formation des formateurs(-trices)** composé de cinq modules, **sur l'interdiction et la prévention de la torture** à Madagascar. Nous avons également soutenu la Commission ougandaise des droits humains dans la production d'une série

de publications et d'affiches sur la loi contre la torture.

L'obtention d'aveux reste l'une des principales causes de la torture. Au **Népal**, depuis 2013 l'APT et *Advocacy Forum* mettent en œuvre un projet avec la police, les procureur-e-s, les juges et les avocat-e-s en vue de promouvoir des politiques plus efficaces visant à **exclure de toute procédure pénale les informations obtenues par la torture**. En 2015, nous avons parachevé un exercice pluriannuel de collecte de données sur l'utilisation des aveux, qui permettront d'identifier les cas où les politiques nationales népalaises doivent exiger un rejet plus efficace des preuves obtenues par la torture, et permettre d'établir les responsabilités en cas d'abus.

En **Indonésie**, nous avons collaboré avec la Direction générale des droits humains, rattachée au Ministère du Droit et des Droits humains, en vue de développer un **manuel de formation des formateurs(-trices) sur la Convention contre la torture**, à l'intention des responsables de l'application des lois. Le projet a entamé sa dernière étape en 2015. Un groupe de 16 formateurs(-trices) a été identifié et formé à Jakarta, avant de mener des formations pilote auprès des responsables de l'application des lois dans les provinces de Balikpapan et Lombok. Ces provinces ont été choisies sur la base



Formation sur la Convention contre la torture pour les responsables de l'application des lois en Indonésie en novembre.

d'une évaluation des besoins de soutien à la lutte contre la torture et les mauvais traitements dans les lieux de détention. Cette initiative est l'un des premiers exemples de collaboration de l'APT avec les responsables de l'application des lois et avec les agences gouvernementales dans la région, qui démontre que les efforts nationaux sont pleinement soutenus par les partenaires locaux, et bénéficiant de notre appui technique.

## Mobilisation régionale contre la torture

Grâce à notre engagement intensif auprès de l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe** (OSCE) en 2014, nous avons été heureux de constater que le Comité de la dimension humaine de l'OSCE a fait de la prévention de la torture le thème central d'une de ses réunions, à laquelle l'APT a été invitée à contribuer pour discuter des perspectives s'offrant à l'organisation dans ce domaine. Grâce à ces efforts communs, l'OSCE a créé un nouveau poste de Conseiller(-ère) pour la prévention de la torture, au sein de son Bureau des institutions démocratiques et des droits de

l'homme. La Conseillère, qui a pris ses fonctions en octobre, est chargée de coordonner et de renforcer les travaux de l'OSCE en matière de prévention de la torture pour les années à venir.

L'Unité de l'OSCE pour les questions stratégiques de police a mis pour la première fois la torture à l'ordre du jour de sa réunion annuelle. Cela a permis à l'APT d'aborder la nécessité d'**intégrer les questions relatives à la prévention de la torture dans toutes les activités** menées auprès des forces de police par les représentant-e-s sur le terrain de l'OSCE.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec *Civic Solidarity Platform*, un réseau régional d'organisations de la société civile, et participé, lors d'une conférence sur la torture et les disparitions forcées, à la rédaction de recommandations sur ces questions adressées à l'OSCE, ainsi qu'aux discussions suivantes lors de la Conférence parallèle de la société civile de l'OSCE en décembre.

En juillet, l'**Union européenne** (UE) a adopté son nouveau Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. Dans ce cadre stratégique de l'action extérieure de l'UE pour les années 2015-2019, la **lutte contre la torture**, les mauvais traitements et la peine de mort figurent **parmi les sept défis prioritaires en matière de droits humains**, suite au plaidoyer mené par l'APT et ses ONG partenaires à Bruxelles. L'UE a également organisé sa toute première formation sur la lutte contre la torture à l'intention des points focaux de ses Délégations à l'étranger. L'APT y a participé en tant que formateur.

En Asie du Sud-est, l'APT a encore renforcé son engagement auprès de la Commission intergouvernementale de l'**Association des nations de l'Asie du Sud-Est** (ANASE) sur les droits de l'homme (AICHR) au cours de l'année 2015. En août, un atelier régional organisé à Bali a rassemblé 50 participant-e-s de haut niveau afin de susciter un plus grand intérêt et engagement en faveur de la prévention de la torture et des mauvais traitements. Cette réunion est une bonne illustration de la collaboration fructueuse de l'APT avec les représentant-e-s indonésien-ne-s de l'AICHR, du Ministère indonésien des Affaires étrangères, et de l'Initiative sur la Convention contre la torture. Au terme de l'atelier, les participant-e-s ont convenu que l'AICHR, en tant que mécanisme régional des droits



Atelier à Bali sur la prévention de la torture dans la région de l'ANASE en août.

humains, devait prendre la tête des efforts régionaux futurs en faveur de la prévention de la torture, dans le cadre d'une coopération plus forte et de stratégies communes innovantes inspirées des bonnes pratiques d'autres régions.

« Les États participants de l'OSCE se sont résolument engagés en faveur de la prévention de la torture et de son éradication, quelles que soient les circonstances. »

Michael Georg Link, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE



## 60 réunions et conférences

Grâce à notre expertise, nous avons contribué à tout un éventail de rencontres et de conférences nationales, régionales et internationales sur les droits humains, dans le monde entier. Parmi ces événements, 11 étaient organisés par l'APT.

## De nouvelles idées après le fellowship de l'APT

Gatot Goei a contacté l'APT pour la première fois en 2008, lorsqu'il est venu à Genève pour participer à un événement des Nations Unies. Inspiré par les travaux de l'APT et ses méthodes de prévention de la torture, il est rentré en Indonésie et a fondé sa propre organisation, le *Center for Detention Studies* (CDS). Le CDS est devenu un groupe de réflexion bien reconnu sur les questions liées à la détention, et il a reçu l'autorisation d'accéder et de contrôler tous les établissements pénitentiaires d'Indonésie.

En 2015, Gatot est revenu à Genève comme deuxième  *fellow*  de l'APT de la région Asie-Pacifique, pendant quatre mois.

« Cela m'a beaucoup aidé de travailler avec l'APT à Genève pendant cette période. J'ai maintenant des idées précises pour orienter les travaux de mon organisation à l'avenir. Je veux continuer de développer notre programme de monitoring des lieux de détention, et de développer la coopération avec le parlement. Cela sera utile pour la future ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et pour la loi contre la torture.

L'APT a une vision tout à fait unique de la prévention de la torture, une perspective mondiale et à long-terme. Cela a changé ma façon de voir les choses. Je réalise l'importance d'avoir des idées et d'être créatif et de développer une large coopération internationale. L'APT m'a également ouvert les yeux sur les possibilités de travailler au niveau régional. Je crois qu'il faut impliquer davantage l'ANASE dans nos travaux sur les droits humains. »



Gatot Goei au Centre Jean-Jacques Gautier pendant son fellowship à l'APT à Genève.

## Situations de vulnérabilité en détention

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (LGBTI) en détention sont particulièrement exposées à la discrimination, aux abus et même à la torture. Nous nous sommes donc efforcés tout au long de l'année de faire en sorte que cette question soit considérée comme une priorité par différentes parties-prenantes, et que le sort de ces personnes soit mieux connu.

À cette fin, nous avons organisé en juin le deuxième **Symposium Jean-Jacques Gautier** sur les situations de vulnérabilité en détention, portant cette fois sur les personnes LGBTI privées de liberté. Cette rencontre internationale a rassemblé 13 Mécanismes

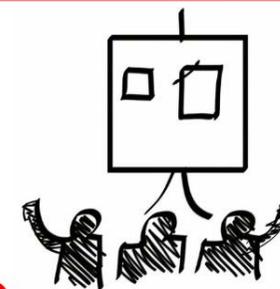


Ari Vera Morales de l'ONG *Almas Cautivas*, pendant l'audience de la CIDH sur les détenu-e-s LGBTI en Amérique latine, qui a eu lieu à Washington en octobre et à laquelle l'APT a participé.

nationaux de prévention (MNP) de diverses régions du monde, ainsi que des expert-e-s de la société civile, des représentant-e-s gouvernementaux(-ales) et des organes régionaux et internationaux de monitoring des lieux de détention.

Nous avons également soulevé la situation critique des détenu-e-s LGBTI en Amérique latine lors de la toute première audience sur la question de la **Commission interaméricaine des droits de l'homme** (CIDH) en octobre à Washington. Nous avons collaboré pour ce faire avec *Almas Cautivas*, une ONG mexicaine qui défend les droits des femmes trans en prison, avec le Bureau de l'ombudsman des prisons fédérales d'Argentine et avec le point focal LGBTI du Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture (SPT). La CIDH s'est dite très préoccupée par la manière dont les personnes LGBTI sont traitées dans les centres de détention dans la région, et a exhorté les États américains à adopter des politiques publiques adéquates pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Nous avons été invités, avec l'Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexes (ILGA), à nous adresser au SPT et au Comité des Nations Unies contre la torture lors d'une session à huis clos à Genève en novembre sur la



**70** pays

de provenance pour les participant-e-s à nos cours de formation sur le monitoring des lieux de détention et d'autres aspects de prévention de la torture.

### situation des personnes LGBTI privées de liberté.

Les deux organes des traités travaillent déjà sur cette question, mais l'APT les a encouragés à adopter une approche plus systématique et collaborative. Toujours en novembre, nous avons présenté nos travaux sur les questions touchant aux personnes LGBTI au *Rainbow Cities Network*, un réseau de villes européennes intéressées par les politiques LGBTI, au cours d'un événement accueilli par la Ville de Genève.

La sensibilisation aux **autres groupes en situation de vulnérabilité**, et notamment aux femmes privées de liberté, est restée une priorité forte tout au long de l'année 2015. Avec *Penal Reform International* et l'Université de Bristol, nous avons organisé un cours d'été sur « La prévention de la torture et des mauvais traitements des femmes détenues dans le cadre d'un **monitoring sensible à la dimension de genre** », à l'intention des représentant-e-s des MNP.

Au **Honduras**, nous avons organisé un événement public pour sensibiliser les participant-e-s aux normes internationales relatives aux femmes en détention, mettant en avant les Règles de Bangkok et leur importance pour la prévention de la torture.



Article publié dans le quotidien suisse *Le Temps* à l'occasion du Symposium Jean-Jacques Gautier de l'APT sur les situations de vulnérabilité des personnes LGBT en détention (du 5 juin 2015).

Au **Panama**, un accord conclu en 2013 entre le ministère de l'Intérieur et l'APT a permis de concevoir et de mettre en place un **module sur la prévention de la torture pour l'Académie pénitentiaire**. Ce module sera intégré au programme permanent de formation de l'Académie, et devrait bénéficier aux enseignant-e-s, au nouveau personnel pénitentiaire ainsi qu'aux détenu-e-s. Il a été conçu par l'APT, en consultation avec les enseignant-e-s de l'Académie, et inclut des sessions sur les situations de vulnérabilité des femmes et des personnes LGBTI. Le travail avec l'Académie, qui s'est achevé en décembre, s'est basé sur une approche de formation des formateurs(-trices), avec des classes théoriques pour les enseignant-e-s, et sur la production d'outils méthodologiques. Sur la base des travaux menés au Panama, l'APT publiera un **guide sur la prévention de la torture à l'intention des enseignant-e-s** qui pourrait être utilisé dans d'autres académies pénitentiaires de la région.

Lors d'un événement parallèle d'une réunion de l'**OSCE** à Varsovie, l'APT a modéré les débats entre expert-e-s du monitoring de la détention et de la lutte contre les discriminations. Les discussions ont mis en avant la nécessité d'améliorer les pratiques existantes des moniteurs(-trices) des lieux de détention, des autorités de détention et d'autres parties-prenantes dans la région, afin d'apporter une protection efficace à tou-te-s. Les intervenant-e-s ont également examiné comment promouvoir les synergies entre les acteurs(-trices) de la **lutte contre les discriminations** et de la **prévention de la torture** dans la région, et comment l'OSCE pouvait y contribuer.

Faire du **monitoring** effectif des **centres de détention de migrant-e-s** en Europe de l'Ouest et de l'Est s'est avéré extrêmement difficile en 2015. Nous avons apporté notre expertise aux membres du Réseau des MNP du Sud-est de l'Europe, lors d'une conférence sur la question à Tirana en octobre. Nous avons également continué à soutenir les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans le cadre de leurs initiatives visant à réaliser le monitoring des centres de détention de migrant-e-s au niveau national, en vertu de leur mandat de parlementaire.



Formation sur la prévention de la torture à l'Académie pénitentiaire du Panama.

« *Les personnes LGBT sont particulièrement vulnérables en prison, puisqu'elles y sont minoritaires... Leurs besoins et les violations de leurs droits humains en sont d'autant plus invisibles. À l'extérieur, cette population souffre déjà de stigmatisation et de transphobie, ce qui est accentué en prison où, de surcroît, ces abus ont lieu à l'abri des regards.* »

Maria Santos, Médiatrice pour les prisons fédérales (MNP), Argentine

## Focus Détention : Nouvelle base de données sur la prison

En 2015 nous avons lancé une nouvelle ressource en ligne. Focus Détention est une **base de données sur des questions clé portant sur les prisons**, et offre aux utilisateurs(-trices) l'accès à des analyses approfondies, aux normes pertinentes, à des conseils pour les équipes de monitoring, ainsi qu'à des bibliographies spécifiques sur chaque question.

Cette base de données aborde par exemple les problématiques de l'isolement cellulaire, de la violence entre détenu-e-s, l'accès à l'eau et à l'alimentation, des soins de santé, des fouilles corporelles ou encore du recrutement du personnel. Développée dans la **perspective du monitoring et des droits humains**, elle vise à couvrir tout l'éventail des problèmes susceptibles d'exister dans une prison.

Il était essentiel pour l'APT que Focus Détention fasse une **place de choix aux groupes en situation de vulnérabilité en détention** : femmes, enfants, personnes handicapées, personnes LGBTI, minorités et peuples autochtones, étrangers(-ères) - compte tenu du risque spécifique d'abus, de mauvais

traitement ou de discrimination auxquels ces personnes sont exposées. Des filtres permettent d'affiner les recherches. Les utilisateurs(-trices) ont notamment la possibilité de combiner une question spécifique avec un groupe spécifique.

Même si Focus Détention s'adresse principalement aux professionnel-le-s, comme les membres d'organes de monitoring, du système pénitentiaire ou des écoles spécialisées et les expert-e-s de la société civile, elle sert également de ressource aux juges, aux parlementaires, au secteur universitaire ainsi qu'aux proches des détenu-e-s. La **variété des utilisateurs (-trices)** depuis son lancement démontre qu'elle intéresse un large public.

Focus Détention est un outil évolutif, qui est régulièrement mis à jour.



La version anglaise de la base de données Focus Détention a été présentée pour la première fois en février, la version française a été lancée en septembre. Entre son lancement et la fin de l'année, la base de données a été consultée par plus de 6'000 visiteurs de 153 pays.

« Encore merci d'avoir créé une ressource si incroyable ! Je l'ai présenté à mes collègues d'ACLU et ils l'ont tous beaucoup apprécié ! Vous nous avez fourni un outil très efficace. »

Amy Fettig, ACLU, *National Prison Project*

« L'ACAT TOGO félicite l'APT pour avoir mis en place cette base de données. Elle compte l'utiliser dans ces monitorings en l'utilisant comme aide mémoire. »

Bruno Germain Haden, Secrétaire général d'ACAT Togo

« Félicitations pour la nouvelle base de données Focus Détention : très bien conçue et potentiellement très utile. »

Sharon Shalev, chercheuse, Université d'Oxford

« Nous avons parcouru la nouvelle base de données de l'APT sur les questions relatives à la détention et nous l'avons trouvée très bien organisée et très utile pour notre travail futur. Nous y avons déjà trouvé de bons arguments que nous pouvons utiliser pour élaborer des recommandations pour les prisons. »

Jelena Unijat & Jelena Jelić, MNP de Serbie

« Je [...] vous fais part du plus vif intérêt que nous trouvons à la base de données que vous avez élaborée. Elle est d'une simplicité d'accès totale, dans un langage accessible à tous et ce sera pour nous un instrument quotidien de travail, que nous ferons partager à tous nos visiteurs. »

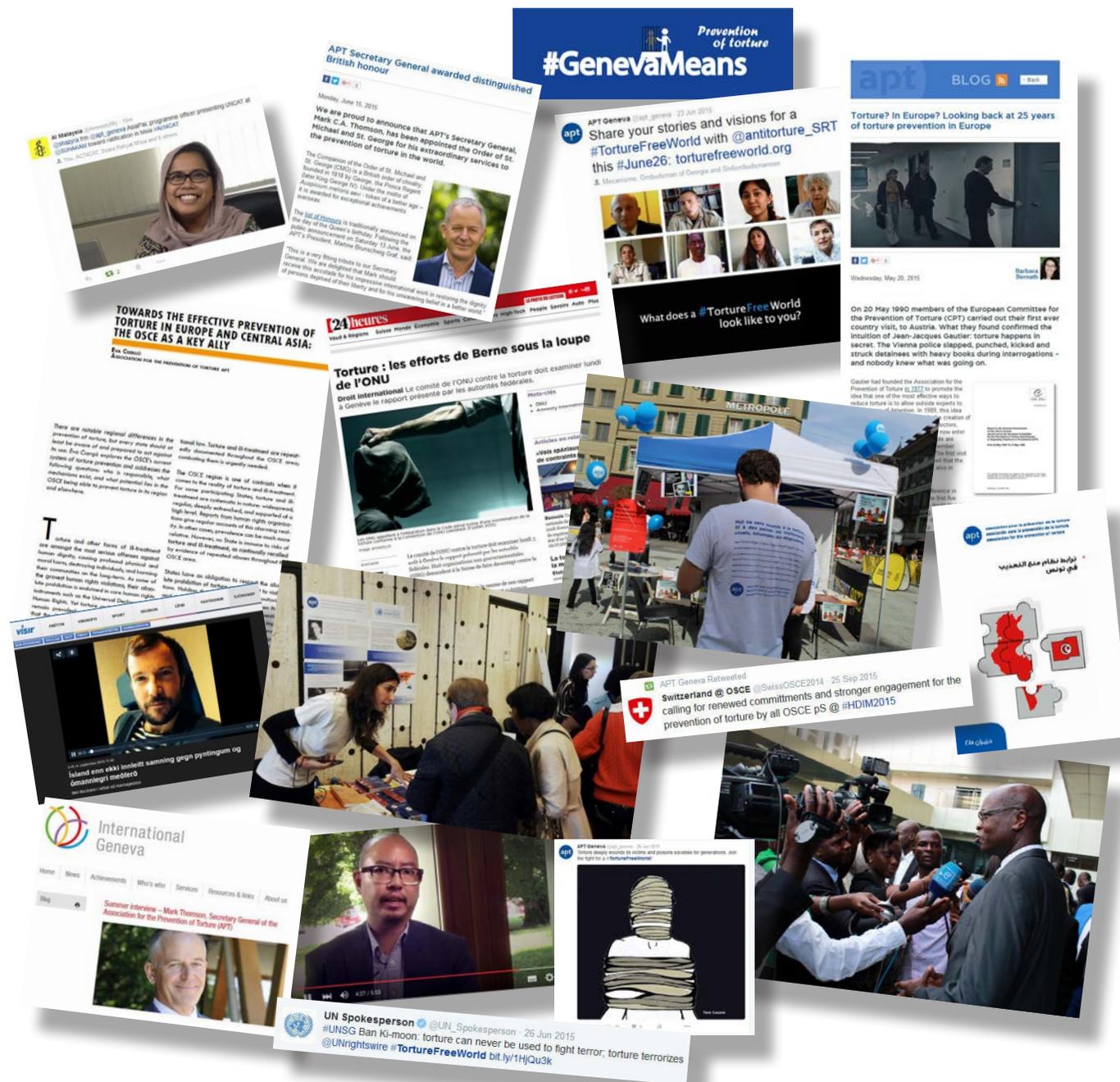
Bernard Bolze, *Prison Insider*



Depuis quelques années, l'APT a redoublé d'efforts pour réaliser des **contributions significatives aux débats publics sur la torture**. Nous pensons avoir un rôle à jouer en nous exprimant contre elle et pour contrecarrer les arguments qui cherchent à justifier le recours à la torture. Au cours de cette année marquée par d'importants reculs en matière de respect des droits humains, cela est plus important que jamais. Nous avons notamment mis l'accent sur le renforcement des contacts avec les **médias** au niveau national, en collaboration avec les partenaires locaux et dans le cadre de nos événements.

Si le système de prévention de la torture gagne du terrain, il existe également un besoin croissant de **vigilance** contre les tentatives visant à le saper. L'un de ces développements préoccupants a été la décision de la Cour suprême des **Maldives** contre la Commission nationale des droits humains, qui empêche le Mécanisme national de prévention de communiquer librement avec les organes internationaux, notamment le Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture. Cette décision a des répercussions sur le mandat au titre de l'OPCAT. Au **Brésil** et en **Argentine**, nous avons publié des déclarations suite à des attaques contre des membres d'organes de monitoring, pour exiger le lancement rapide d'une enquête par les autorités.

En 2015, nous avons également participé à différents **événements pour discuter du rôle de la prévention de la torture**. Ainsi, lors du Dialogue sur les droits de l'homme de Glion, sur les moyens de renforcer l'impact du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. L'APT a également été invité en tant qu'expert·e à Wilton Park, un groupe de réflexion, afin de contribuer à la réflexion sur le rôle de la prévention dans la lutte contre la torture.



## Situation financière et développement institutionnel en 2015

En 2015 et pour la seconde année consécutive, l'APT a terminé son exercice avec des **comptes équilibrés**, signe de l'attention portée par l'organisation à sa bonne gestion financière.

Pour y parvenir, dans une année frappée par l'envolée du franc suisse, l'APT a renforcé son **contrôle interne** et son **suivi budgétaire** en réalisant des points de situation réguliers tout au long de l'année.

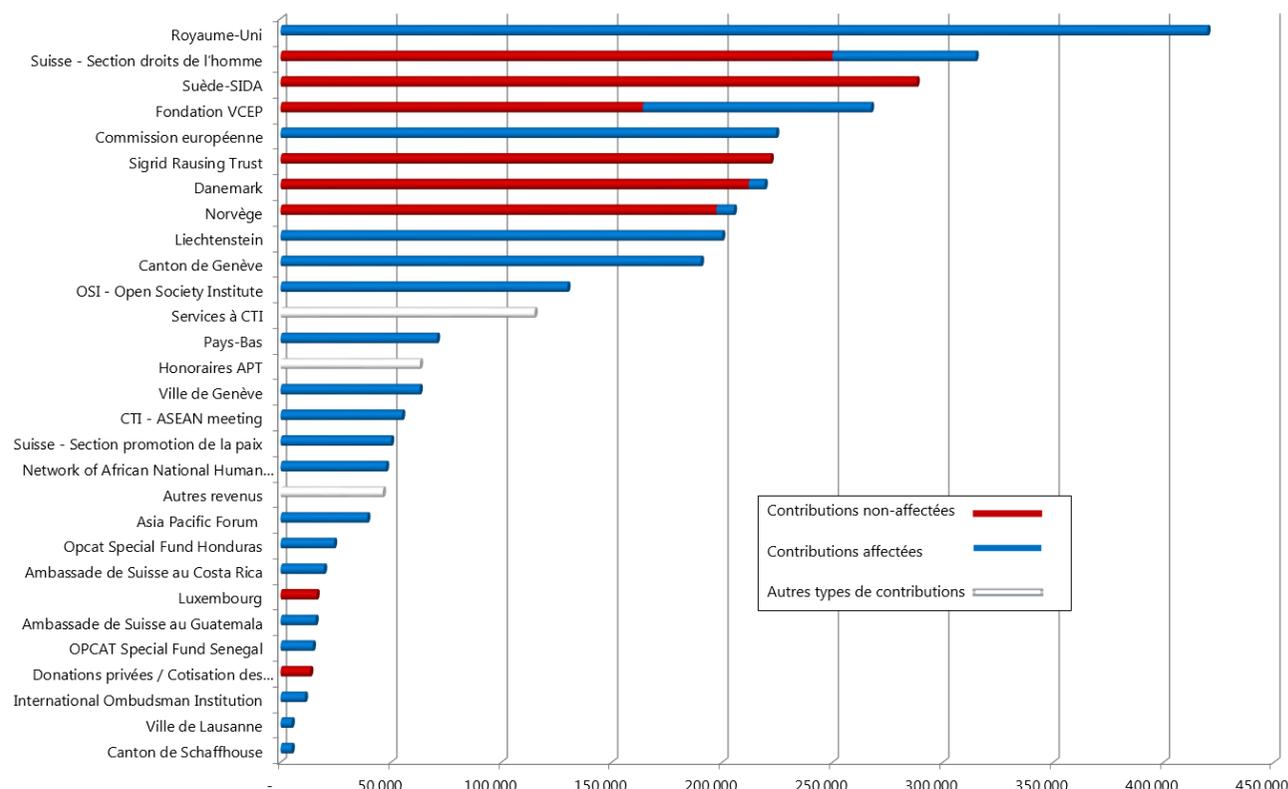
Dans un contexte international marqué par l'intensification des conflits entraînant des exodes de populations entières, la communauté internationale a eu tendance à renforcer son soutien à la problématique migratoire et à l'aide d'urgence, réduisant ainsi ses contributions aux droits humains. Cette tendance est une menace pour l'APT qui, malgré le soutien réaffirmé de ses principaux donateurs, anticipe des difficultés à plus ou moins long terme.

C'est pour cette raison qu'en 2015 encore, l'APT a poursuivi son travail de **diversification de ses sources de revenu**. Celle-ci ne signifie pas uniquement une augmentation du nombre de donateurs mais aussi de types de contributions puisque de plus en plus de partenaires soutiennent l'APT en prenant en charge certains coûts opérationnels ou d'autres en donnant à la fois du financement affecté et non affecté. Deux exemples concrets de ce type de soutien ont eu lieu au **Brésil** et en Thaïlande. Le premier, sans accorder de subventions à l'APT, a néanmoins pris en charge la mise à jour de Guide pratique sur « Visiter un lieu de détention » pour le Brésil et financé la plupart des déplacements de la déléguée nationale de l'APT basée à Rio de Janeiro. La **Thaïlande**, quant à elle, a couvert les frais de séjour et de séminaire de l'APT en fin d'année.

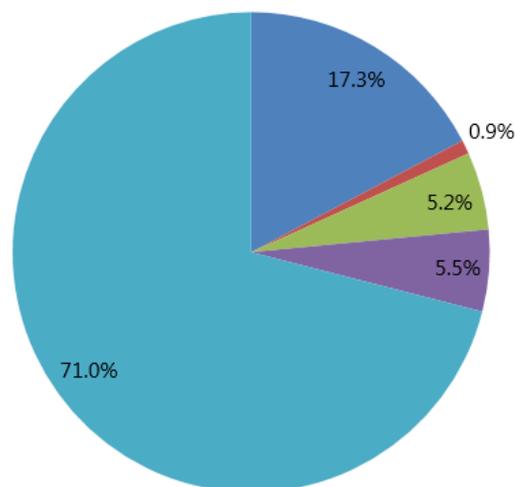
L'année 2015 coïncide avec la fin de la stratégie 2013-2015 de l'APT. Les conclusions ont permis à l'APT d'effectuer une analyse systémique de la situation de la prévention de la torture afin d'identifier les changements nécessaires pour réduire les risques de torture et de définir sa place afin d'être la plus influente possible. Ce travail a donné naissance à un **nouveau plan stratégique** sur quatre ans, présenté sous la forme d'un « agenda du changement ».

Pour que cet agenda puisse être mis en œuvre de manière efficace et sur le long terme, l'APT a besoin de l'engagement de tous ses partenaires. C'est pourquoi l'organisation compte aussi sur ses donateurs pour qu'ils soutiennent cette nouvelle stratégie, à la fois de manière financière mais également stratégique.

### Revenus en 2015

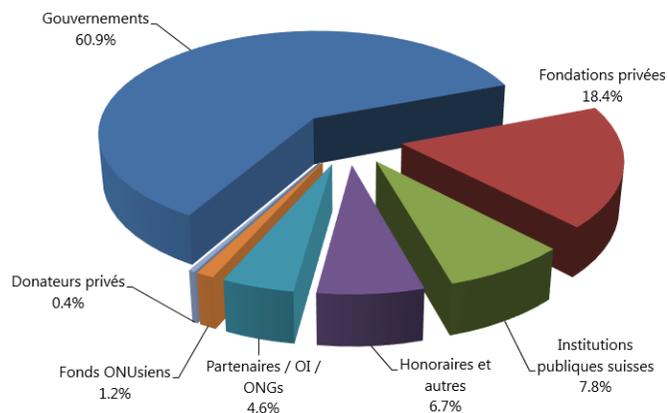


## Dépenses en 2015



- Direction et Secrétariat
- Orientation et Stratégie
- Communication
- Recherche de fonds
- Opérations et Publications

## Qui sont nos donateurs ?



## Compte d'exploitation et Bilan 2015\*

Produits 2015	CHF
<b>Fonds affectés</b>	
Gouvernements étrangers	713'481
Gouvernement suisse	408'569
Fondations privées	233'185
Autres subsides	405'139
<b>Total fonds affectés</b>	<b>1'760'374</b>
<b>Fonds non-affectés</b>	
Gouvernements étrangers	713'800
Gouvernement suisse	250'000
Fondations privées	386'015
Autres subsides	11'710
Autres produits	72'553
Services pour le CTI	164'615
<b>Total fonds non-affectés</b>	<b>1'598'693</b>
<b>Total produits</b>	<b>3'359'067</b>

Charges 2015	CHF
<b>Opérations</b>	(1'973'449)
<b>Communication et Publications</b>	(518'609)
<b>Direction et Secrétariat</b>	(586'399)
<b>Orientation et Stratégie</b>	(31'874)
<b>Projet Recherche</b>	(236'535)
Amortissement des actifs immobilisés	(133'960)
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>(3'480'826)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(121'759)</b>
Intérêts, frais bancaires et différences de change	(8'578)
<b>Resultat avant taux de change</b>	<b>(130'337)</b>
Attribution aux fonds affectés	(1'760'374)
Utilisation des fonds affectés	1'915'734
<b>Diminution nette des Fonds affectés</b>	<b>155'360</b>
<b>Résultat 2015</b>	<b>25'023</b>

Actifs	CHF
<b>Actifs circulants</b>	
Liquidités	775'754
Contributions à recevoir	118'114
Actifs transitoires et autres actifs circulants	19'587
<b>Total actifs circulants</b>	<b>913'455</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	
Centre Jean-Jacques Gautier	2'994'456
Matériel de bureau	28'090
Agencement et installations	96'591
Matériel et logiciels informatiques	2'651
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>3'121'788</b>
<b>Total des Actifs</b>	<b>4'035'243</b>

Passifs	CHF
<b>Fonds étrangers à court terme</b>	
Produits reçus d'avance	311'661
Dettes Centre Jean-Jacques Gautier	5'835
Prêt Fondation Hans Wilsdorf, partie à court terme	144'000
Autres dettes	86'047
Compte courant CTI	223'435
<b>Total Fonds étrangers à court terme</b>	<b>770'978</b>
<b>Long term Liabilities</b>	
Fondation Pro Victimis	200'000
Prêt Fondation Hans Wilsdorf, partie à long terme	72'000
<b>Total Fonds étrangers à long terme</b>	<b>272'000</b>
<b>Fonds affectés</b>	
Fonds affectés à des projets en cours	190'834
Fonds affectés Centre Jean-Jacques Gautier	2'660'915
<b>Total fonds affectés</b>	<b>2'851'749</b>
<b>Fonds propres</b>	
Réserve Centre Jean-Jacques Gautier	261'967
Autres réserves	90'000
Report à nouveau	(236'474)
Résultat de l'exercice	25'023
<b>Total Fonds propres</b>	<b>140'516</b>
<b>Total des Passifs</b>	<b>4'035'243</b>

\* données provenant des comptes annuels disponibles sur notre site web

## Personnel de l'APT en 2015

M. Mark Thomson, Secrétaire général  
Mme Barbara Bernath, Cheffe des opérations  
Mme Sylvia Diniz Dias, Directrice, Bureau régional pour l'Amérique latine, Panama (*jusqu'en mai*)  
Mme Audrey Olivier Muralt, Directrice, Bureau régional pour l'Amérique latine, Panama (*depuis juin*)

M. Jean-Sébastien Blanc, Conseiller en matière de détention

M. Benjamin Buckland, Conseiller INDH

Mme Eva Csergö, Programme Europe et Asie Centrale

Mme Rosita Ericsson, Communication

Mme Catherine Felder, Administration

Mme Veronica Filippeschi, Programme OPCAT

Mme Mireille Gheryani, Administration

Mme Paola González, Bureau régional pour l'Amérique latine

Mme Anja Härtwig, Publications

Mme Isabelle Heyer Frigo, Programme Amériques

Mme Anne Lardy, Conseillère pour les affaires juridiques et le plaidoyer

M. Adrian Moore, Site web et informatique

Mme Claire Nevache, Responsable de projet, Bureau régional pour l'Amérique latine

M. Jean-Baptiste Niyizurugero, Programme Afrique

Mme Sylvie Pittet, Administration

Mme Anna Rottenecker, Recherche de fonds

M. Matthew Sands, Conseiller juridique

Mme Esther Schaufelberger, Programme Moyen-Orient et Afrique du nord (*jusqu'en juillet*)



Le personnel avec les membres du Conseil de l'APT pendant sa réunion de novembre à Genève (de gauche à droite) : Krassimir Kanev, Mark Thomson, Anna Rottenecker, Susan McCrory, Yasmine Shams, Jean-Sébastien Blanc, Anja Härtwig, Mike Kellet, Erika Schläppi, Catherine Felder, Martine Brunschwig Graf, Klaus Belzer, Barbara Bernath, Jean-Baptiste Niyizurugero, Manfred Nowak, Suzanne Soukoudé, Gatot Goei, Romain Zappella, Isabelle Heyer Frigo, Adrian Moore, Eva Csergö, Anne Lardy, Rosita Ericsson, Jehaan Mahmood. (absent de la photo : Benjamin Buckland, Sylvia Diniz Dias, Veronica Filippeschi, Mireille Gheryani, Paola González, Audrey Olivier Muralt, Claire Nevache, Sylvie Pittet, Matthew Sands, Esther Schaufelberger, Maria-José Urgel, Shazeera Zawawi)

Mme Yasmine Shams, Programme Moyen-Orient et Afrique du nord (*depuis novembre*)

Mme Maria-José Urgel, Directrice adjointe, Bureau régional pour l'Amérique latine

M. Romain Zappella, Recherche de fonds

Mme Shazeera Zawawi, Programme Asie-Pacifique

### Délégué·e·s nationaux(-ales)

Sylvia Diniz Dias, Déléguée nationale de l'APT au Brésil (*depuis juin*)

### Programme de bourses

Gatot Goei, Indonésie

### Stagiaires et personnel temporaire

Maud Correnti, Eline Goovaert, Anna Sanchis Ferrer, Vaishali Sharma



Les Directrices sortante et entrante du Bureau régional pour l'Amérique latine : Sylvia Diniz Dias (à gauche) et Audrey Olivier Muralt (à droite).

## Conseil et Conseil consultatif de l'APT en 2015

### Présidente

Mme Martine Brunschwig Graf, Suisse

### Vice-Président et Trésorier

M. Renaud Gautier, Suisse (*jusqu'en octobre*)

### Trésorier

M. Klaus Belzer, Suisse (*depuis novembre*)

### Membres du Conseil

M. José de Jesus Filho, Brésil

M. Krassimir Kanev, Bulgarie

M. Michael Kellet, Royaume Uni

M. Jacques Lederrey, Suisse

Mme Jehaan Mahmood, Maldives

Mme Ottavia Maurice, Suisse / Italie

Mme Susan McCrory, Royaume Uni

M. Manfred Nowak, Autriche

Mme Monica Pinto, Argentine

Mme Mervat Rishmavi, Palestine

Mme Erika Schläppi, Suisse

Mme Suzanne Soukoudé, Togo

M. Walter Suntinger, Autriche

*Les membres du Conseil sont élu-e-s pour 3 ans par l'Assemblée générale.*

### Membres honoraires

Mme Catherine Gautier, Suisse

M. Marco Mona, Suisse

### Conseil consultatif

Mme Maggie Beirne, Irlande / Royaume Uni

Mme Silvia Casale, Royaume Uni

M. Malcolm Evans, Royaume Uni

M. Nejb Hosni, Tunisie

M. Marco Mona, Suisse

M. Bacre Waly N'Diaye, Sénégal

Mme Maggie Nicholson, Royaume Uni

M. Jean-Pierre Restellini, Suisse

Mme Paz Rojas, Chili



Mark Thomson, Secrétaire général de l'APT, avec Monica Pinto, membre du Conseil de l'APT, nommée Rapporteur spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats en 2015.  
.....

## Exposition sur la lutte contre la torture

À l'occasion de la Journée sur les droits humains, le 10 décembre, nous avons eu le plaisir d'inaugurer l'exposition *Torture - the international outlaw*, dans le hall des visiteurs du siège des Nations Unies à New York.

Cette exposition, fruit d'un projet commun d'Amnesty International, du Conseil international de réhabilitation des victimes de torture (IRCT) et de l'APT, montre l'histoire de la lutte contre la torture. Par sa force narrative, l'exposition illustre les étapes concrètes qui s'efforcent de faire de l'interdiction de la torture une réalité – en établissant des mesures pour la prévention, et en veillant à ce que la justice, la réparation et la réhabilitation soient à la disposition des victimes, et en luttant contre l'impunité.



Photos : ONU/Michael Kandei

## Qui sommes-nous

L'Association pour la prévention de la torture (APT) est une organisation indépendante non-gouvernementale basée à Genève, qui œuvre dans le monde entier en faveur de la prévention de la torture et autres mauvais traitements.

L'APT a été fondée en 1977 par le banquier et avocat suisse Jean-Jacques Gautier. Depuis, l'APT est devenue une organisation leader dans son domaine. Son expertise et ses conseils sont demandés par des organisations internationales, des gouvernements, des institutions des droits humains et d'autres acteurs. L'APT a joué un rôle central dans la mise en place de normes et de mécanismes internationaux et régionaux visant à prévenir la torture, tels que le Protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture.

### Vision et mission

L'APT envisage un monde sans torture où les droits et la dignité de toutes les personnes privées de liberté sont respectés. Afin de réaliser cette vision, l'organisation travaille selon quatre stratégies qui forment à la fois le cadre général de nos actions et les modalités pour atteindre nos objectifs :

- **Promouvoir la transparence et le monitoring des lieux de détention** afin de réduire le risque de torture et autres mauvais traitements à l'encontre des personnes privées de liberté.
- **Plaider pour l'adoption de cadres juridiques et politiques** qui criminalisent la torture et autres formes de mauvais traitements et qui permettent de les prévenir en droit et en pratique.
- **Renforcer les capacités des acteurs de la prévention de la torture et faciliter les**

**interactions** pour favoriser l'identification et la diffusion des bonnes pratiques en matière de détention.

- **Contribuer à des débats informés sur les politiques publiques** afin que la torture fasse l'objet d'un rejet universel.

### Statut

L'APT est reconnue par les autorités suisses en tant qu'association à but non-lucratif. Le travail du secrétariat international basé à Genève est supervisé par un Conseil international élu par l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Association.

L'APT a un statut consultatif auprès des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Organisation des États américains et du Conseil de l'Europe. En 2013, le gouvernement panaméen a attribué le statut

d'organisation internationale au bureau régional de l'APT pour l'Amérique latine.

### Financement

L'APT est financée par des dons privés, des fondations, des gouvernements et des agences inter-gouvernementales (énumérés à la page 20 du présent rapport). L'APT préserve toutefois son indépendance en matière de politiques, de stratégies et de priorités.

### Récompenses

L'APT est lauréate des prix suivants :

- Prix de la Solidarité du Président tunisien, 2012
- Prix Chico Mendes, Brésil, 2007
- Prix des droits de l'homme de la République française, 2004
- Prix de la Fondation pour Genève, 2004





association pour  
la prévention  
de la torture

**Secrétariat International de l' APT**

Centre Jean-Jacques Gautier  
Route de Ferney 10  
C.P. 137, 1211 Genève 19  
Suisse  
Tél : + 41 22 919 21 70  
Fax : + 41 22 919 21 80

**Bureau régional pour l'Amérique latine**

Ciudad del Saber, Edificio 137 A  
Clayton, Ancón  
Ciudad de Panamá  
República de Panamá  
Tél : +507 317 10 21, +507 317 11 06  
Fax : +507 307 14 79

[apt@apt.ch](mailto:apt@apt.ch)  
[www.apt.ch](http://www.apt.ch)